



# Visite médicale du travail non respectées par l'employeur

Par **Pet**, le **07/03/2020** à **10:02**

Bonjour, je travaille depuis 10 ans en tant que commercial dans l'optique et mon employeur nous a proposé une visite médicale qu'une seule fois suite à une plainte d'un salarié, depuis 2 ans plus rien . Il se trouve que l'on m'a diagnostiqué 3 mélanomes cancéreux , dont 2 en catégorie 2 , qui auraient pu éventuellement alertés un médecin travail si j'en avais vu un , et adopter plus tôt une autre hygiène de vie et certaines protections contre le soleil. On me les a retirés, pas de mise en place d'immunothérapie, tout va bien . Certes , la seule perturbation a été morale, une perte de CA plutôt à mettre sur le compte de la conjoncture dans l'optique , mais je n'étais pas dans une forme morale top. La boîte me pousse vers la sortie ( âge , salaire , avantages plus importants que les nouveaux , en mettant en avant une baisse de CA ponctuelle plus importante que mes collègues . Dois je faire valoir ce manquement aux prud'hommes ? Ou plutôt au penal ? Que puis-je obtenir et dans quel délai ? Est-ce que je dois prendre un avocat ? Et quel en sera le coup ? Merci d'avance